

Le Contrat de Canal est une démarche novatrice qui a pour but d'intégrer dans une réflexion globale tous les enjeux propres au canal (économiques, environnementaux, de sécurité des biens et des personnes...). L'objectif : un projet de territoire partagé et en lien avec tous les acteurs locaux...

Sécurisation de deux siphons dangereux du canal

Des travaux de sécurisation de deux ouvrages dangereux sur le canal ont été entamés.

Il s'agit de limiter le risque de chute et d'empêcher la noyade sur le croisement de la route de Petit Palais à l'Isle et au niveau du siphon au lieu dit Longchamp au Thor. Passerelle, grille et ligne de vie



seront posées en février 2015.

Le canal de l'Isle vers le zéro phytos

L'étude menée conjointement par trois structures d'irrigation sur le territoire et visant à réduire l'utilisation d'herbicides sur les abords du réseau du canal est terminée.

Nous disposons à ce jour d'un diagnostic complet de l'utilisation que nous faisons de ces produits. Le canal a décidé, sans que la législation ne l'y oblige, à arrêter complètement l'usage des produits phytosanitaires d'ici à 2 ans. Les modalités de cet arrêt sont détaillées dans un plan de gestion différencié, qui sera mis en œuvre par le canal.



Les analyses de l'eau réalisées dans le cadre de l'étude ont mis en évidence une bonne qualité globale de l'eau transportée par le canal, ainsi qu'une absence de pollution chronique de l'eau par les produits phytosanitaires.

Un bilan mi-parcours et de la prospective pour 2015-2017

La mise en œuvre officielle du Contrat de Canal a eu lieu en 2012, mais son élaboration a débuté en 2005. Réunis en comité, les principaux financeurs des actions du Contrat et les 5 canaux engagés dans la démarche ont décidé de lancer fin 2014 une évaluation mi-parcours. Cette évaluation sera également l'occasion de proposer une nouvelle programmation pour les travaux 2015-2017.



Le comité de pilotage de la démarche prévu 1^{er} trimestre 2015 fera le point de manière approfondie sur ce bilan.

LE CANAL DE L'ISLE AVANCE

Mise sous pression, secteur Caramède, tranche 2

La mise sous pression du secteur de Caramède se poursuit. Après le secteur Les vignes-Tengude, c'est le tour du secteur le Vas. 75 ha Jusqu'alors desservis en basse pression (1,5 bars), seront désormais desservis, par une station de pompage avec une pression de service de 4 bars, les deux pompes pouvant fournir un débit de 80 l/s.



Le montant des travaux s'élève à 280 000 €. C'est l'entreprise ABC BERNARAS qui a été retenue pour la pose des 40 bornes sur le réseau. Les Ets MICHELIER ont travaillé sur la station de pompage, abritée par un bâtiment bâti par la Société ALASSAIRE

VERNIER. Cofinancés par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général, le Conseil Régional et les fonds européens FEADER, ces travaux permettront aux agriculteurs de disposer à la borne, d'une pression de service plus adaptée à leurs besoins.

Mise sous pression l'Arrousaire Tranche 5

Toujours avec l'aide de fonds européens FEADER, C'est un secteur de 100 hectares, de la route des courses et du chemin de Catre à l'Isle sur Sorgue, qui est mis sous pression. Ce chantier d'un montant de 600 000 €, a été attribué au groupement SNPR – BRIES.

Egalement cofinancé par l'Agence de l'Eau, le Conseil Général et le Conseil Régional, les travaux sur ce secteur ont permis d'équiper 46 bornes, qui permettront aux agriculteurs jusque là desservis en par des filioles, de disposer d'un service d'irrigation pression, à la demande et performant.



Construction du bâtiment sur la station de Moutillon



Les travaux de remise en état de la station de Moutillon dans le cadre de la rétrocession des ouvrages continuent. Jusqu'alors propriété du Conseil Général ces ouvrages anciens sont peu à peu renouvelés aux frais du Conseil Général avant d'être rétrocédés au canal. C'est l'entreprise ALASSAIRE VERNIER qui a été retenue pour construire le bâtiment qui abrite les nouvelles pompes installées début 2014 et ainsi finaliser les travaux de restauration de cette station.

L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES

Début 2015 se réunira une assemblée extraordinaire des propriétaires du canal de l'Isle. Lumière sur évènement peu commun, mais indispensable à la vie de l'ASCO.

Le simple fait d'être propriétaire de plus de 5000 m² de terrain au sein d'une association syndicale de propriétaires, vous donne le droit d'être présent ou représenté en assemblée ordinaire des propriétaires. L'assemblée des propriétaires est l'organe de base de notre association. Cette assemblée a plusieurs fonctions.



Elle permet d'élire les syndics qui vous représentent au sein du conseil syndical et assurent l'administration du canal, elle valide le compte rendu moral et financier de la structure, statue sur le montant maximum des prêts pouvant être souscrits, l'agrégation ou la distraction de parcelles ou toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement.

Certaines questions spécifiques qui relèvent des statuts de l'association requièrent cependant de réunir l'assemblée des propriétaires de façon extraordinaire, en convoquant tous les propriétaires. Début 2015, 3 sujets seront soumis à l'assemblée

- Le transfert de la compétence de la distraction d'une parcelle du périmètre au Syndicat
- Les modalités de convocation de l'assemblée ordinaire
- La fréquence de réunion de l'assemblée ordinaire

A la clé une plus grande souplesse de fonctionnement pour notre association et une simplification des procédures de convocation de l'assemblée. Pensez-y. Allez y.



Des renseignements ? Des informations ?
N'hésitez pas à nous contacter :

ASCO du canal de l'Isle
ZA Les Ferrailles n°30
84 800 L'Isle sur Sorgue
Tel : 04 90 38 00 69
Fax : 04 90 38 66 08
www.canal-isle.fr
infos@canal-isle.fr

Nos bureaux sont ouverts du lundi au jeudi de
8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
Le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Pour le **Contrat de Canal** :
Pascal AUZIER : pascal.auzier.ccanal@orange.fr

Comité de rédaction :



PARTENAIRES FINANCIERS :



LE MOT DE PIERRE BARBANSON, PRESIDENT DU CANAL :

Les années se suivent et ne se ressemblent pas. Contrairement à d'autres structures d'irrigation, la part de la redevance liée à la consommation en eau et donc à la météo, prend une place prépondérante dans notre budget.

Pour la deuxième saison consécutive, nous avons été confrontés en 2014 à une pluviométrie estivale exceptionnelle. Ces mois de juillet et août où le canal tourne habituellement à plein ont connu une consommation d'eau de nos ouvrages proches des consommations printanières. En contrepartie, les mois de printemps ont été particulièrement secs et la consommation d'eau importante à cette période a été comparable à celle de mois d'été d'une saison classique.

Les études sur le changement climatique et la disponibilité de la ressource en eau montrent que ce type de situation a vocation à se renouveler, ce qui ne facilitera pas la gestion de notre canal.

Il nous revient donc de nous assurer que le canal de l'Isle puisse faire face financièrement à ces aléas et par conséquent sécuriser son fonctionnement administratif. Mais il nous revient également de poursuivre la transformation du canal en un outil d'irrigation performant et sûr, qui répond aux attentes de tous nos propriétaires membres. C'est l'objet des travaux qui sont détaillés dans ce bulletin, de l'assemblée extraordinaire prévue cette année mais également l'objectif que nous nous fixons d'ici la fin du Contrat de Canal en 2017.

Rendez vous est pris.

